

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1^{er} juin 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2206-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout du point 900-01 - Autorisation de signature - servitude pour le passage de conduits de services sanitaires; tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 mai 2022
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

100-01 Dépôt du rapport du vérificateur – États financiers 2021

100-02 Comité d'administration générale du 24 mai 2022 – Compte-rendu et recommandations

- | | |
|----------|--|
| 100-02.1 | Autorisation d'embauche de 2 étudiants – Emploi d'été |
| 100-02.2 | Offre de service de support comptable – Ressources financières |

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Résolution d'appui afin que la nouvelle maison des aînés soit désignée sous le nom de « Maison Tèreze Gauthier »
- 110-02 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui – Versement de sommes dues – Programme de subvention au transport adapté – 2021-2022
- 110-03 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui – Projet pilote de gouvernance en santé et services sociaux.
- 110-04 Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes
- 110-05 Mandat à représentant
- 110-06 Autorisation d'achat d'un nouveau poste d'ordinateur

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mai 2022
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 mai 2022
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mai 2022
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 24 mai 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2022

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

COMITÉ TRANSPORT DU 23 AVRIL 2022 – COMPTE-RENDU ET RECOMMANDATIONS

- 320-01 Autorisation de dépense et approbation des travaux prioritaires
- 320-02 Autorisation de dépense pour réparation de la chargeuse

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2022
- 600-01 Demande de dérogation mineure du 9 chemin Martel

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Tenue d'une activité folklorique – Autorisation de dépenses

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Cours de danse du mardi – Remerciements

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2206-117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2206-118

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Grondin, de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc., a procédé au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2021 tel que préparé par la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur pour l'année 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-119

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS – EMPLOI D'ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une réponse favorable, à sa demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 24 mai 2022, les membres du comité d'administration présents recommandent l'embauche des étudiants, messieurs Marc-Anthony Roveda et Zack Thérien Saumure, pour une période de 12 semaines;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires sont disponibles au budget courant de la municipalité, ainsi que la somme allouée par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'embauche de l'étudiant Marc-Anthony Roveda pour une période de douze (12) semaines. Ce dernier sera affecté au service d'urbanisme ainsi qu'à certaines tâches reliées aux parcs et aux espaces verts. M. Roveda sera entre autres attitré à l'application du règlement 2017-340, sur le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau, ainsi que toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat. M. Roveda travaillera sur un horaire variable, selon les besoins du service, en raison de 35 heures par semaine;

D'AUTORISER l'embauche de l'étudiant Zack Thérien Saumure pour une période de douze (12) semaines. Monsieur Thérien Saumure sera attitré au secteur des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement, à titre de contrôleur responsable à l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2017-340 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. M. Thérien Saumure travaillera sur un horaire variable selon les besoins du département, à raison de 40 heures par semaine.

QUE les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une personne salariée saisonnière;

QUE l'échelle salariale des employés salariés saisonniers soit fixée à l'échelon 1 de la politique « Condition de travail des employés salariés » présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-120

OFFRE DE SERVICE DE SUPPORT COMPTABLE POUR LE DÉPARTEMENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a sollicité l'entreprise Services comptables Michaud pour obtenir une offre de service afin d'offrir un support comptable au département des ressources financières et pour la mise en place d'outils et de procédures au suivi d'activité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre datée du 28 mars 2022 comprend une aide à la trésorerie à raison d'un (1) à (2) jours par trimestre;

CONSIDÉRANT QUE le taux soumis est de 65 \$ / heure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise, Services comptables Michaud du 28 mars 2022 pour un projet d'accompagnement comptable au département des ressources financières d'une durée d'un an à raison d'une (1) à deux (2) journées par trimestre au taux horaire de 65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-121

APPUI DANS LA REQUÊTE DE NOMINATION DE LA NOUVELLE MAISON DES AÎNÉS « MAISON TÉRÈSE GAUTHIER »

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé la construction de la maison des aînés à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU'il serait important que le nom de ce nouvel édifice puisse correspondre à l'histoire de la région;

CONSIDÉRANT QUE trop peu de lieux publics portent le nom des femmes qui ont marqué notre région et qu'il est grandement temps que leur contribution soit reconnue au bénéfice des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE Mme Térése Gauthier a été la première femme originaire de Maniwaki à devenir médecin;

CONSIDÉRANT QU'elle a grandement contribué à la santé de notre population par sa dévotion totale à l'égard de ses patients;

CONSIDÉRANT les nombreux témoignages qui font état de sa grande générosité à l'égard des plus pauvres de la société et de sa totale disponibilité à l'égard de ses patients;

CONSIDÉRANT QUE le Dr Térése Gauthier a participé à la fondation de la Société médicale des Laurentides en 1958;

CONSIDÉRANT QUE le Dr Térése Gauthier faisait partie des membres fondateurs du Foyer Père Guinard en 1966;

CONSIDÉRANT QU'elle a également été impliquée dans l'implantation de l'actuel hôpital de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU'elle est devenue, en 1968, la première femme coroner du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

DE RECOMMANDER que la nouvelle maison des aînés puisse porter le nom de « Maison Térése Gauthier » afin de souligner et rappeler sa contribution à la santé de la population de notre région .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-122

APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS LEUR REQUÊTE AU DÉPUTÉ DE GATINEAU POUR LE VERSEMENT DES SOMMES DUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ 2021-2022

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG179 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, intitulée « Demande au député de Gatineau – Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – 2021-2022».

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

PAR le Conseil de la municipalité de Messines d'appuyer la résolution 2022-R-AG179 adoptée par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de demander à M. Robert Bussière, député de Gatineau, une aide financière supplémentaire de 74 000\$;

Il est résolu de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'à monsieur François Bonnardel , ministre des Transports du Québec et à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-123

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, en date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière entreprend les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-124

MANDAT À REPRÉSENTANT

Pour autoriser la secrétaire-trésorière ou le directeur général à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la Municipalité de Messines peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro R2206-123;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la secrétaire-trésorière ou le directeur général à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-125

AUTORISATION D'ACHAT POUR UN NOUVEAU POSTE DE TRAVAIL INFORMATIQUE POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste informatique de la secrétaire-trésorier est désuet et présente des troubles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a demandé, à l'entreprise Groupe DL Solution informatique, une soumission pour le remplacement du poste de travail, son installation et sa configuration;

CONSIDÉRANT QUE Groupe DL a fait parvenir la proposition # MKI02090, au montant de 2 280.00\$ en plus des taxes applicables qui se décrit comme suit :

Description	Montant
Matériel (nouveau poste informatique)	1 904.95 \$
Services (installation et configuration)	366.60 \$
Écofrais	8.65 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau poste de travail pour la secrétaire-trésorière auprès du Groupe DL solutions informatiques et ce tel que soumis dans la proposition # MKI02090 ainsi que pour l'installation et la configuration de ce dernier;

Il est de plus résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'installation et la configuration de la suite PGMegaGest par l'équipe de PGSolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2206-126

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 mai 2022, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 186 129.99\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-127

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er au 31 mai 2022, pour la somme de 81 783.55 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-128

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022, dont celle-ci représente la somme de 54 551.36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-129

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 MAI 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022, dont celui-ci représente une somme de 43 180.43\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2206-130

APPROBATION DE LA LISTE DES TRAVAUX PRIORITAIRES ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie ont pris connaissance de la liste des travaux jugés prioritaires lors de leur rencontre du 24 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'approbation de la liste des travaux prioritaires présentée et par conséquent l'autorise de la dépense de 53 635.00 \$ pour l'exécution desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'APPROUVER la liste des travaux prioritaires telle que présentée au comité de voirie et de plus autorise la dépense de 53 635.00 \$ nécessaires à la réalisation des travaux autorisés .

QUE les sommes proviennent du budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-131

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BALANCE POUR LA CHARGEUSE

CONSIDÉRANT QUE la balance de la chargeuse (loader) est brisée et qu'il est impossible d'effectuer une réparation sur cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de la pesée est essentielle à la pesée des matériaux granulaires chargés dans les camions de transport;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Clera Canada de Val D'Or propose le remplacement de la balance incluant l'installation pour la somme de 8 500\$ en plus des taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER la dépense pour l'achat et l'installation d'une balance de la chargeuse par l'entreprise Clera Canada au montant de 8 500.00 \$ en plus des taxes applicables;

QUE les sommes proviennent du budget courant – Projet d'acquisition d'équipement à la voirie;

D'AUTORISER le paiement une fois que la balance aura été installée à la satisfaction de la Municipalité et à la suite de la réception de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-132

PAVL – VOLET ENTRETIEN - AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a obtenu une aide financière maximale de 274 873\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale

(PAVL), Volet Entretien des routes locales, portant le numéro de dossier : HKN83872 / N° fournisseur : 33412;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de signer une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du programme PAVL – Volet Entretien, définissant les obligations de chacune des parties.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith, de signer au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2206-133

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 9 CHEMIN MARTEL

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en date du 16 mai 2022 et qu'elle est accompagnée du plan projet d'implantation portant le numéro G806-12 préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair, sous sa minute 5463 en date du 8 décembre 2008 et du certificat de localisation G4900-1 préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair, sous sa minute 6112 en date du 22 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure No. DM-2022-03 est à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 6.47 mètres de la ligne de lot arrière ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé sur lot 5 203 152, au 9 chemin Martel, dans la zone « Agricole » A-142, où la marge arrière pour un bâtiment principal de 1 ½ étage est de 12.5 mètres, tel que prescrit par l'article 6.4.1.5 du règlement de zonage 167 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la maison en 2008 a fait l'objet du permis de construction no. 2008-1483 et accompagné du projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair ;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière inscrite audit permis de construction est de 3.35 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté de la maison sera effectué en totalité sur la galerie existante et aux mêmes dimensions ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice aux propriétaires en raison que la construction de la maison a été effectuée de bonne foi et que la marge arrière inscrite au permis de construction 2008-1483 avait été respectée ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE), recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER la dérogation mineure sur le lot 5 203 152 afin de permettre l'agrandissement de la maison à une distance de 6.47 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 12.5 mètres.

Note au procès-verbal : Le certificat de localisation G4900-1, accompagnant la demande de dérogation mineure, préparé par M. Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre, sous sa minute 6112 en date du 22 juin 2011 fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

R2206-134

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ FOLKLORIQUE

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Messines planifie une activité folklorique, le 25 juin prochain à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 500.00 \$ est requis à l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'ACCORDER un budget de 500.00 \$ au comité des loisirs pour l'organisation d'une activité folklorique; **il est de plus** autorisé de déboursier les sommes sur présentation des pièces justificatives

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2206-135

AUTORISATION SIGNATURE POUR LA SERVITUDE DE CONDUITS POUR SERVICES SANITAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil par sa résolution R2007-140 a autorisé l'installation d'une conduite sous l'emprise du chemin de la Ferme-des-Six;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoit que le passage de la conduite fasse l'objet d'une description technique préparé par un arpenteur-géomètre reconnu, ainsi qu'une servitude notariée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau;
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER M. Ronald Cross, maire et M. Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines tous les documents nécessaires à la présente autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2206-136

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général